AR Prefecture

016-200054187-20250328-2025_03_08-DE
Reçu le 11/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)

SEANCE DU 28 MARS 2025

Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, DÉNOUE Joël, BOIBELET AVRIL Elsa, MEIGNEIN Christine, MOUNIER Marlène, NEBOUT Franck, MARTY Didier, COUSSEAU Hervé, CATINOT Isabelle et TEXIER Isabelle.

Pouvoir(s) : CADORET Anita à CHAIGNAUD ÉRIC

Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 18

Secrétaire de séance : MEIGNEIN Christine

N° 2025-03-08

Affectation des résultats budget général :

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion A	351 466,54
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion) B	652 918,70
* Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 A+B	1 004 385,24

Section d'Investissement

C

Solde d'exécution	

AR Prefecture
016-200054187-20250328-2025_03_08-DE
Reçu le 11/04/2025

(avec les résultats antérieurs)	- 245 468,65

D

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :	Solde des restes à réaliser :
108 794	**0**	**108 794**

E

Besoin de financement à la section d'investissement E=C + D	354 262,65

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

F

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	354 262,65
2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	650 122,59

Vote : **Pour : 18** **Contre : 0** **Abstention(s) : 0**

En Mairie le 9 avril 2025,

LA secrétaire de séance,
Christine MEIGNEIN

Le Maire,
Guy DECELLE

MAIRIE de VAL DES VIGNES (Charente)

Certifié exécutoire : 11 AVR. 2025
par publication ou notification du ……
et transmission en Préfecture du …… 11 AVR. 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr